

Vieux démons

Hospitalisée contre son gré

PAR LUCIE DANIEL

L'hospitalisation sans le consentement du malade s'applique dans le domaine des troubles psychiatriques. Depuis 2011 et la réforme de la prise en charge psychiatrique, on parle de "soins psychiatriques sans consentement". Comment ça marche ?

La nuit est tombée sur Basse-Terre, chacun rentre chez soi. Les rues deviennent peu à peu calmes et silencieuses. Enfin presque. La police est appelée pour une intervention un peu particulière. Une femme se promène totalement nue dans la ville et tient des propos incohérents. Elle souffre de troubles mentaux. Elle n'a pas conscience que son état nécessite des soins et la met en danger. Elle sera admise au Centre hospitalier de Monteran, sous la contrainte, car l'objectif est avant tout de la protéger.

ELLE ENTEND DES BÊTES

Lucides sur leur état, de nombreuses personnes souffrant de troubles d'origine psychiatrique se rendent compte de l'altération ou de la dégradation de leur santé mentale, ce qui leur permet de demander elles-mêmes des soins, voire une hospi-

talisation. C'est le cas, par exemple, de cette femme qui se rend seule à l'hôpital car elle "entend des petites bêtes". Malheureusement, il arrive fréquemment que le malade soit persuadé d'aller bien et refuse tout traitement. La décision d'hospitalisation revient alors à un tiers, généralement un proche. Cette démarche est rarement aisée. Derrière le terme "hospitalisation sans consentement" se trouvent à la fois une privation de liberté et une obligation de recevoir des soins. "C'est une situation difficile, explique Nicole Nerome, responsable des admissions au Centre hospitalier de Monteran à St-Claude. Difficile autant pour les malades, qui ressentent souvent un sentiment de persécution, ont l'impression d'être trahis par leurs proches, que pour les familles, qui vont à l'encontre des désirs du malade et craignent qu'il ne leur en tienne rigueur, que leurs relations soient affectées." Afin